



Jean-François Thibon, les membres du conseil municipal et le personnel communal de Chandolas vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2026 !

Ils ont le plaisir de vous convier à la **cérémonie des vœux** qui se tiendra à la salle polyvalente du Verdal, le **samedi 24 janvier 2026, à 11h30**.

📌 **A noter, les nouveaux horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie, qui sont les suivants :**

- Lundi, Mercredi, Jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Mardi, Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h



📌 **Le dimanche 7 décembre, de 10h à 17h, le comité d'animation Chandoneuve a accueilli le Marché de Noël de Chandolas, un moment chaleureux et festif placé sous le signe de la convivialité.**

Petits et grands ont pu profiter de la présence du Père Noël, d'un spectacle de clown magicien, ainsi que d'un stand de maquillage qui a fait le bonheur des enfants.

De nombreux exposants étaient présents, proposant créations artisanales et idées cadeaux pour les fêtes.

Côté gourmandises, les visiteurs ont pu se régaler avec une assiette d'huîtres et de charcuterie, idéale pour partager un moment convivial.

Un bel événement qui a rassemblé habitants et visiteurs dans une ambiance festive et chaleureuse.

Merci aux bénévoles, aux exposants ainsi qu'aux visiteurs ayant contribué à la réussite de cette journée !

📌 **De nouveaux équipements (supports, arceaux, bornes de réparation, de gonflage et de recharge) ont été installés au niveau de la mairie, de la bibliothèque et de la salle polyvalente, à destination des utilisateurs de vélos, n'hésitez pas à vous en servir dès lors qu'ils pourront vous être nécessaires.**



Afin de partager vos événements sur le site internet, sur l'application Iliawap ainsi que sur la page Facebook de la commune, n'hésitez pas à nous en faire part et à nous faire suivre les informations nécessaires par mail, à communication@chandolas.fr

Commune de Chandolas

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

📌 **La préparation de la mise en place des ombrières photovoltaïques sur le parking de la salle polyvalente du Verdal avance, avec le terrassement de la zone concernée.**

En effet, en février 2024 la commune de Chandolas a publié un "appel à manifestation d'intérêt pour occupation du domaine privé de la commune" en vue de l'installation et de l'exploitation d'ombrières photovoltaïques.
(délibération 240229-01)



Les objectifs sont :

- concourir à la production d'énergie verte
- assurer un retour financier à la commune :
 - redevance annuelle d'occupation
 - étude de la mise en place d'autoconsommation collective
- améliorer le confort pour une zone d'activités réservée en partie sud, et pour les usagers du parking
- répondre aux obligations de couverture des parkings

En avril 2024, le conseil municipal a validé l'offre de Solarhona (Groupe CNR).
(délibération 240411-09)

Les détails de ce projet sont accessibles sur le site internet de la commune, par le biais de différentes informations issues de l'offre Solarhona.

📌 **Dépôts sauvages d'encombrants**

Rappel de la réglementation :

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique ou privée est puni d'une amende forfaitaire.

L'amende est de 135€ si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction.

Après ce délai de 45 jours, l'amende passe à 375€.

Encombrants : dépôt illégal possible de 1 500 € d'amende et saisie possible du véhicule pour un particulier, et jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans de prison pour un professionnel.

Le respect de notre cadre de vie passe par une gestion responsable des encombrants et des déchets. Le dépôt de ces éléments hors des emplacements autorisés dégrade non seulement l'aspect visuel, mais peut aussi représenter un danger pour les habitants et l'environnement. Nous vous encourageons à signaler tout dépôt sauvage ou toute infraction aux règles de gestion des déchets à la mairie. Ensemble, nous pouvons maintenir un environnement propre et sûr pour tous.

📌 **A noter dans vos agendas, quelques évènements à venir à la salle polyvalente du Verdal :**

- Le samedi 17 janvier, à 21h00 → **Concert de Jazz** organisé par Seven Jazz Club
- Le samedi 24 janvier, à 11h30 → **Cérémonie des vœux de la municipalité**
- Le dimanche 1^{er} février, à 14h00 → **Loto de la MAM O'Z'Enfants**
- Le dimanche 15 février, à 17h00 → **Pièce de théâtre** organisée par Chandoneuve
- Le dimanche 8 mars, à partir de 9h00 → **Randonnée** organisée par Chandoneuve
- Le samedi 14 mars, à 21h00 → **Concert de Jazz** organisé par Seven Jazz Club
- Le samedi 28 et dimanche 29 mars → **Brevet de chasse** organisé par l'ACCA de Chandolas
- Le dimanche 5 avril, à 10h00 → **Chasse aux œufs de Pâques** organisée par Chandoneuve
- Le dimanche 12 avril, à 14h00 → **Loto de la MAM O'Z'Enfants**